

DECISION DU MAIRE

**Signature de la proposition financière de Ressources Consultants Finance pour
l'accompagnement méthodologique et l'accompagnement de la stratégie financière au logiciel
Regards**

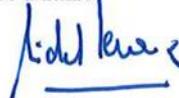
Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 110-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que l'accompagnement méthodologique et l'accompagnement de la stratégie financière au logiciel Regards est essentiel au bon fonctionnement du service financier.

DECIDE de signer la proposition financière de la société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, 16 rue de Ponhoët, 35000 RENNES, d'un montant de 3500 € HT, soit 4200 € TTC, pour l'accompagnement méthodologique et l'accompagnement de la stratégie financière au logiciel Regards allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 2 février 2022

Le Maire


Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes

